



**Compte rendu de l'audio-conférence
du 03 avril 2020
entre la direction de l'ENFiP,
la direction de l'ENFiP Noisiel
et
les élus des inspecteurs stagiaires**

Après une courte introduction du directeur de l'ENFiP sur la scolarité et des difficultés actuelles, s'en est suivi, des questions des élus des stagiaires liées à la scolarité et, en grande majorité, à la situation inédite que vivent les stagiaires.

Les cours

- Avant la période de confinement

La densité de certains cours

Les élus dénoncent la densité de certains cours, notamment en matière de contrôle fiscal. Ils souhaiteraient davantage d'exercices et plus de mise en application pour pouvoir appréhender les notions plus facilement, et que les corrections des exercices soient rendues disponibles plus tôt (jusqu'à une semaine de délai pour accéder aux corrections pour certains groupes). Les élus ont dénoncé les problèmes de calibrage de certains modules.

Le contenu :

Les élus ont dénoncé les problématiques d'organisation des cours et demandent un cours intégral sur les procédures en matière de contrôle fiscal et non la division de ces dernières dans plusieurs cours.

L'ENFiP a noté ces différentes demandes dans l'optique de la préparation des cours de l'année prochaine.

pendant le confinement : Les conditions de travail

Le suivi des cours

Les représentants des stagiaires alertent l'ENFiP sur les difficultés de certains stagiaires à avoir accès aux cours (problèmes de stagiaires touchés par le COVID 19, problème de proches touchés, problèmes de garde d'enfant pour les parents seuls ou problèmes de confinement, problèmes de connexion, problèmes de débit, difficultés à appréhender les cours sans la présence d'un enseignant...).

La direction indique avoir conscience de ces inégalités. L'ENFiP reconnaît que l'offre de cours n'est pas équivalente au présentiel. Cela est tout particulièrement le cas pour les gestes métiers, contenu important de la spécialisation, du fait de l'impossibilité de manipuler les bases écoles comme le portail simulé ou les logiciels.

Elle énonce également que des groupes de travail sont mis en place de manière dématérialisée, sur la base des groupes de formation de spécialisation. Chaque groupe a un enseignant référent qui a pris contact avec son groupe pour réaliser un suivi personnalisé et trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les stagiaires (en terme de contenu ou d'organisation...).

De même, des contenus supplémentaires seront proposés. Des points de rencontre en audio seront organisés par groupe ou sous-groupe pour reprendre les cours lus et répondre aux questions posées. Cela permettra aussi d'apporter un soutien sur-mesure à certains stagiaires

Les Évaluations

L'oral collectif

Les représentants des stagiaires signalent que des groupes de stagiaires n'ont pas validé l'unité de compétence alors qu'il pensait avoir réussi l'épreuve.

La directrice par intérim de l'ENFiP Noisiel indique que les stagiaires ont la possibilité de faire une demande collective pour échanger sur l'oral et avoir un retour sur eura prestation. Mais précise qu'elle n'accèdera pas à des demandes individuelles car c'est une UC collective, la demande doit donc être collective.

La direction de l'ENFiP met aussi en avant le fait qu'il y a seulement 20 personnes sur plus de 400 qui n'ont pas validé cette UC soit 5% ce qui est un faible taux.

L'évaluation formative

La durée de l'évaluation formative et sa correction

Les représentants des stagiaires ont indiqué le décalage entre la durée de l'évaluation formative et le peu de temps consacré à la correction et dénoient qu'il n'y ait pas eu de correction écrite transmise.

L'ENFiP répond que le corrigé écrit n'est pas transmis au stagiaire car il ne doit pas être pris comme l'attendu du test.

Toutefois, l'ENFiP apportera des compléments à cette évaluation et notamment sur l'exercice Chorus. Pour le moment, les modalités pratiques de ce complément et la date de diffusion ne sont pas définis.

Les annales

Les représentants des stagiaires demandent des annales.

L'ENFiP indique réfléchir à cette possibilité du fait que deux promotions d'inspecteurs stagiaires ont maintenant effectué la nouvelle scolarité.

Les évaluations futures

Quels dispositifs sera mis en oeuvre ?

L'ENFiP reconnaît que tout le monde ne peut pas avancer au même rythme la scolarité au vu des problèmes individuels énoncés auparavant.

Aucune décision n'est prise actuellement pour les évaluations futures: Maintien de l'évaluation lors de la reprise ? mise en place d'un QCM ? Rien n'est déterminé !

Le futur de la scolarité

Les scénarii envisagés en fonction de la fin du confinement

Il y a plusieurs scénarii mais aucun arbitrage n'est rendu pour le moment. L'ENFiP attend les arbitrages des services centraux et du ministre.

1 - la formation pourrait être allongée au delà de la période initialement prévue à début mai pour qu'un complément de formation soit donné.

Cette hypothèse est liée à la durée du confinement. Elle paraît de moins en moins plausible au vu de la durée du confinement.

2 - Une autre solution consiste à ce que le calendrier reste en l'état. La scolarité prendrait fin le 7 mai et nous arriverions en service comme initialement prévu le 18 mai.

Cette deuxième hypothèse est de plus en plus plausible au vu des dernières informations concernant le confinement.

En tout état de cause le directeur de l'ENFiP a affirmé qu'il était hors de question de refaire une année dans son intégralité..

Quand vont intervenir les arbitrages ?

Les représentants des stagiaires déplorent la lenteur des arbitrages.

L'ENFiP répond qu'elle ne connaît pas la date où ils seront pris et assure qu'ils nous seront communiqués dès qu'ils seront connus.

Si la scolarité est prolongée : que ferons nous ?

Le seul but d'un allongement de la scolarité serait une remise à niveau des stagiaires entre ceux qui ont pu suivre les cours et ceux qui n'ont pas pu les suivre.

Ce moment pourrait également servir à faire des évaluations.

Encore une fois, le directeur de l'ENFiP a insisté sur le fait qu'aujourd'hui et plus les jours passent plus la possibilité de prolongation de la scolarité diminue.

Le stage probatoire

Sera t-il prolongé?

Pour le moment, le calendrier initial prévaut selon l'ENFiP. Il doit se tenir du 18 mai à fin juillet.

Suivi du stage?

Les représentants des stagiaires alertent sur le fait que les tuteurs professionnels ne seront pas disponibles.

L'ENFiP est conscient du probable manque de disponibilité des tuteurs et précise que les circonstances particulières seront prises en considération. Elle précise que chaque stagiaire aura un tuteur pédagogique pour l'accompagner.

Les chefs de service seront informés des conditions particulières de cette scolarité et il leur sera demandé d'être vigilent et attentifs au bon déroulé du stage.

Les questions hors enseignement

Les mutations

Il y a un mouvement spécial pour les inspecteurs stagiaires. Normalement, la décision devait être prise le 6 mai pour débiter le stage directement le stage probatoire dans ce service.

Pour l'ENFiP, il n'est vraiment pas certain que ce mouvement ait lieu à la date prévue.

Les stagiaires pourraient commencer leur stage dans leur direction d'affectation obtenue en octobre dernier puis rejoindre ensuite le poste obtenu au mouvement prévu initialement en mai pour terminer leur stage la direction spécialisée ou la centrale en fonction des résultats du mouvement.

Les logements

Aucune réponse n'a été donnée.

L'ENFiP rappelle que la solution la plus vraisemblable est **le respect du calendrier de la scolarité qui ne nécessitera pas un prolongement des baux.**

En matière de déménagement et en fonction du confinement, il y aura des réponses faites au cas par cas aux stagiaires notamment par l'ALS.

Les stagiaires devront probablement venir chercher leurs affaires personnelles à la fin du confinement et libérer les logements pour les promotions suivantes.

Tout dépend de la manière et de la date du dé-confinement.

Aujourd'hui, les déménagements sont interdits sauf situation d'urgence sanitaires, sociales ou de péril.

Le nom de promotion

Les représentants des stagiaires notent la problématique que pose le nom de Jacques Chirac pour le nom de promotion en raison de sa condamnation pénale en 2011 pour « détournement de fonds publics », « abus de confiance » et « prise illégale d'intérêt ».

L'ENFiP répond que Jacques Chirac a obtenu des obsèques nationales. Le Président de la République, par cet acte, rend donc pertinent la légitimité d'une reconnaissance de la nation de Jacques Chirac. Cela le rend donc éligible pour être le nom de promotion car il a obtenu la reconnaissance de la nation à ce moment-là.

Restitution des ordinateurs portables

Considérant que le calendrier de la formation restera en l'état, aucune solution de restitution anticipée n'est décidée pour le moment si le confinement venait à durer.

La situation de l'ATSCAF

Le statut des collègues n'est pas remis en question jusqu'à l'issue des discussions entre l'ATSCAF et les services centraux. Pour le moment, du fait de la crise sanitaire, ces discussions et ce dossier sont en *stand-by*.

Le cas de suspicion à Noisiel

Le collègue de Noisiel en suspicion de Covid19 va bien. Il n'y a pas de signe inquiétant pour lui. Notre collègue n'a néanmoins pas pu être testé du fait du manque de tests disponibles.

Le mois d'août

Pour Mr RAMIR, sur la base des informations d'aujourd'hui, le mois d'août reste neutralisé.

La titularisation

Selon Mr RAMIR, pour le moment, les stagiaires ont toujours vocation à être titularisé au 1er septembre.

Toutefois, il faudra caler la commission d'évaluation des compétences (initialement prévue fin juillet) et la CAP de titularisation (initialement prévue fin août).

Il faudra réfléchir également au contenu sur lequel s'appuiera la décision de la commission d'évaluation des compétences (qui se réalisait sur la validation des UC de compétences durant la formation et sur la validation de l'évaluation du stage probatoire).

A l'heure actuelle, nous sommes tous dans l'expectative sur le devenir de cette formation, sur la façon dont nous serons évalués et sur le déroulé de notre stage probatoire: les décisions tant attendues restent conditionnées à la situation sanitaire sans savoir à quelle date un retour à la normale sera envisagé.

Vos élus CGT Finances Publiques au Conseil de promotion :

Bastien BEAUDUCÉL

Alain CARO